



## COMMUNE DE MOUSSOULENS

\*\*\*\*\*

### ARRETÉ MUNICIPAL D'INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION AGGLOMERATION DE MOUSSOULENS

\*\*\*\*\*

Le Maire de MOUSSOULENS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route et notamment l'article L. 411-8, R.411-25,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription, livre 1, 5<sup>ème</sup> partie, signalisation d'indication, livre 1, 7<sup>ème</sup> partie marques sur chaussées-annexes,

**CONSIDERANT** que les Ampélofolies du Cabardès se dérouleront du jeudi 18 janvier 2024 au mardi 30 janvier 2024 inclus,

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité, il convient de dévier la circulation avenue de la République, entre le rond-point de l'Orée du Cabardès et la rue de la Mairie.

## ARRETÉ

**Article 1 :** Le dimanche 28 janvier 2024 de 6 h à 20 h, la circulation de tous les véhicules sera interdite avenue de la République, entre le rond-point de l'Orée du Cabardès et la rue de la Mairie.

**Article 2 :** Article 2 : les véhicules légers emprunteront les itinéraires de déviation suivants :

**Dans le sens Carcassonne – Montolieu :** route Impériale, rue du Languedoc, Chemin de la Garrigue et route de Montolieu.

**Dans le sens Montolieu-Carcassonne :** rue de la Mairie, route Impériale et route de Carcassonne

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit route impériale des deux côtés de la chaussée, du rond-point à l'avenue du Cabardès et rue de la mairie côté pair.

**Article 4 :** Les dispositifs de signalisation réglementaire, relatifs à cette déviation, seront mis en place et entretenus par la Commune

**Article 5 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

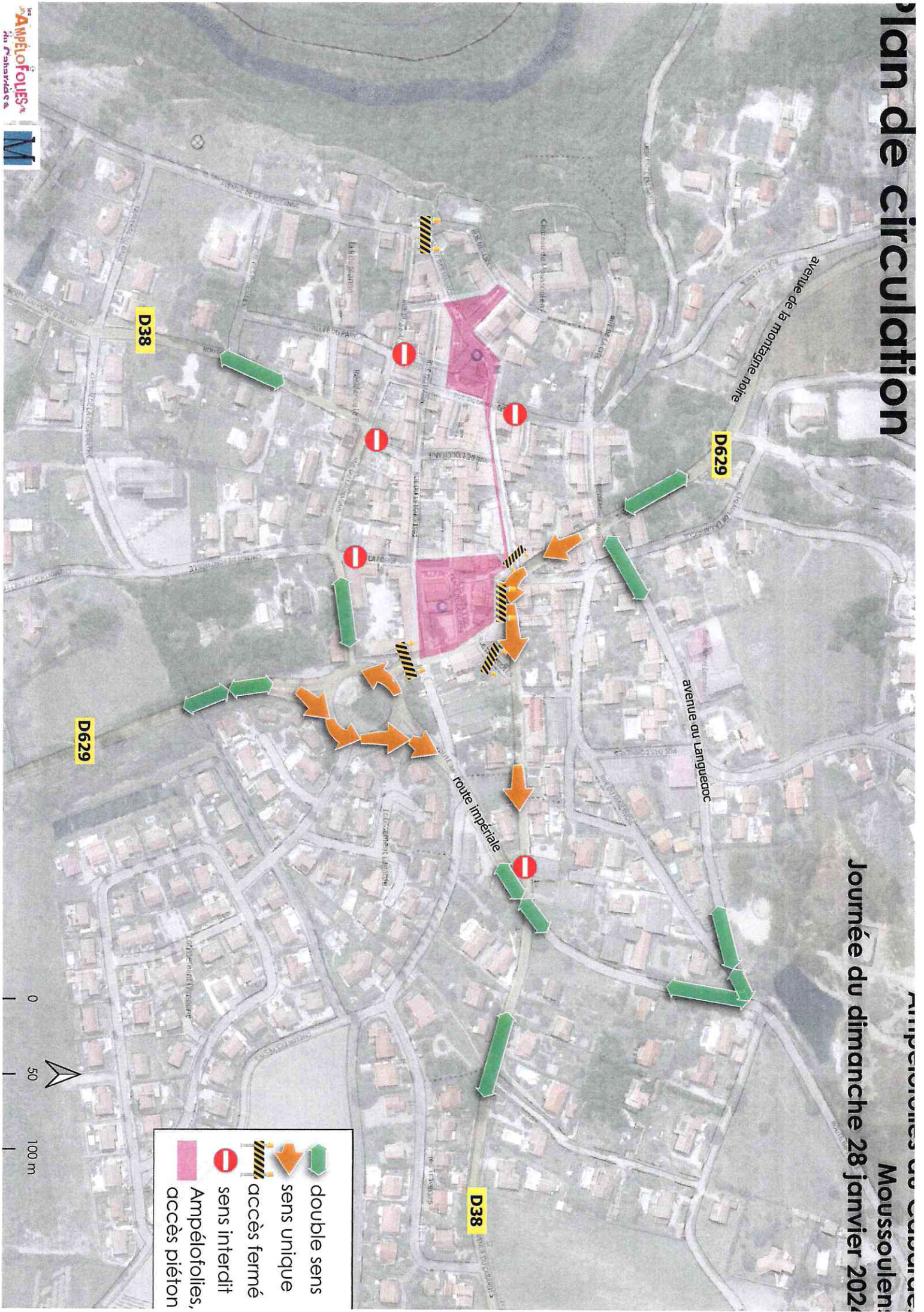
Fait à Moussoulens, le 11 janvier 2024

Le Maire,  
Gérard VALLIER



# Plan de circulation

Impératives de Moussouleni  
Journée du dimanche 28 janvier 2024



- double sens
- sens unique
- Ampétofoiles, accès piéton
- sens interdit
- accès fermé

